Compte rendu de la commission technique MRC du 15/06/2022

<u>Présents</u>: Frédéric Louvet, Dominique DESHAYES, Mathieu BATTE, Maxime CHADEFAUD, Benoît LAPOUGE, Jean DUBUSSE, Sebastien VIDEMONT, Romuald MULOT, Olivier DELAUNAY, CAILLET Samuel.

Ordre du jour :

- 1) Incidents de Belleville
- 2) Incident de Therdonne
- 3) Courrier de Philippe Carrier adressé a la CT et a la commission des juges/info sur sonomètre
- 4) Mise en place du sonomètre à la coupe de France pour indication de valeurs aux concurrents de la catégorie 27CC
- 5) Implication du sonomètre pour la saison 2023 dans les courses du CF/Coupe de France et INTER Therdonne
- 6) Table de comptage/périmètre sécurisé

I. Incidents de Belleville (Championnat de France)

Ayrton Grandvoinet dit qu'il termine 3^{ème} au lieu de 4^{ème} dans la finale en V15 :

Le comptage donne Ayrton en 4ème place. D'après Ayrton, il aurait doublé Romuald dans le dernier tour. Les juges et les compteurs n'ont pas fait vu que peut être la puce n'est pas passée. Le comptage électronique nous aide, mais il n'est pas infaillible. De ce fait comme aucun officiel n'a pas vu si le comptage du dernier tour a bien fonctionné, pour l'instant le classement reste tel que. L'informaticien analyse les enregistrements de la finale, en fonction de ces conclusions, la commission technique prendra une décision ultérieurement.

Dans les finales des courses nationales, il sera demandé au juge principal de se concentrer plus sur les bateaux sous drapeaux bleu.

II. Incident de Therdonne : Courrier de Philippe Carrier

Altercation entre le juge et Philippe Carrier sur le bruit de leurs bateaux V27 :

Le bruit relevé par les juges dans les manches de qualifications de V27, des bateaux de Simon et Mathias Carrier étaient les plus bruyant et dépassé la valeur maximale. Le consortium des juges de cette catégorie (3 juges), ont décidé de prévenir que si rien n'était fait pour diminuer le bruit. Il serait susceptible d'être disqualifier. Cet avertissement a été bénéfique puisqu'en finale ces mêmes bateaux ont eu un bruit inférieur de 2 à 3dB.

Le règlement IMBRA sur le bruit à évoluer puisque maintenant il est accepter 85 dB au lieu 80 dB

La commission des juges va se réunir, et répondra ou non au courrier de Philippe Carrier.

III. Mise en place du sonomètre à la coupe de France

Afin que tout le monde prenne en compte que le bruit est susceptible de disqualification, il sera mis en place aux coupes de France O, H & V 2022. Cette année 2022, il n'y aura que des avertissements, pas disqualification. Nous voulons que les compétiteurs prennent conscience que le bruit n'est pas libre. Il en va de la survie d'accès à nos plans d'eau.

Ce sonomètre sera placé comme le règlement l'indique si c'est possible. Sinon les juges décideront de son emplacement le plus optimum.

IV. Implication du sonomètre pour la saison 2023

La mesure du bruit est difficile, suivant ou est placé le sonomètre, le vent présent, l'environnement proche ou lointain bruyant. Malgré ceci, nous désirons atteindre un bruit maximum de 85 dB, sur chaque bateau.

Pour 2023, la mesure relative des 3 bateaux les plus bruyants au-dessus de 85 dB seront prévenus et disqualifiés si pas d'amélioration. Nous pensons que commencer par sanctionner les bateaux les plus bruyant, tous les concurrents prendront conscience que la limite du bruit est aussi importante que le pilotage propre.

V. Comptage électronique& périmètre sécurisé

Nous remarquons à chaque course qu'il y toujours des personnes qui gravitent autour de la table de comptage. Les compteurs bénévoles sont des humains, ils ont besoin de calme afin de faire le moins possible d'erreur. Rester concentrer ½ heure avec des personnes qui posent des questions ou discutent n'est plus concevable. IL SERA PREVU DANS CHAQUE COURSE NATIONALE (INTERNATIONALE) QUE LE COMPTAGE SERA ISOLE AVEC UN PERIMETRE DE SECURITE.

Il n'est pas normal que les compteurs et compteuses, soient dépités ou en larme à la fin d'un week-end de course.

Nous désirons également que les compteurs ne soient pas les mêmes toute la journée. Il faut faire tourner à chaque catégorie les compteurs et les juges.

Le comptage électronique / Informatique est obligatoire mais n'est pas fiable à 100%. Les compteurs ajoutent ajoute les tours si le bip du décodeur ne s'est pas fait. Mais l'être humain n'est pas infaillible non plus. Le nouveau logiciel est en cours d'essais mais des bugs subsiste (ce qui est normal). Dans un futur proche, ce logiciel sera fiable à 100%. Par contre nous aurons toujours des tours manqués (pourcentage faible mais important pour les compétiteurs qui se battent pour des millièmes)).

C'est pourquoi, nous souhaitons mettre un groupe de travail sur la boucle afin de la fiabiliser le plus possible.

VI. Juge et compteur pour la Coupe de France 2022

- ✓ Juge principale : Virginie Lapouge
- ✓ Juges officiants par catégorie :
 - > 3CC5 A. BLAYER, Y. BONIN, M. CHADEFFAUD
 - > 7CC5 B. BAYNAUD, H. PEYSSY, J.M. YVES
 - ➤ 15CC B. BAYNAUD, Z. IVANCIKOVA, J.M. YVES
 - > 27CC S. VIDEMONT, Z. IVANCIKOVA, H. PEYSSY
 - 35CC S. VIDEMONT, Z. IVANCIKOVA, H. PEYSSY
- ✓ Compteurs officiants par catégorie :
 - > 3CC5 V. BATTE / F. LOUVET
 - > 7CC5 V. BATTE / A. VERGEZ
 - > 15CC V. BATTE / B. MULLER
 - > 27CC V. BATTE / I. HUET
 - > 35CC V. BATTE / I. HUET

VII. Formation comptage

Dans l'inter-saison 2022-2023, il y aura des cessions de formation pour l'utilisation du nouveau logiciel de comptage. Ces cessions se feront par Visio conférence (Skype sûrement). Il sera également fait un support d'utilisation de ce même logiciel.

Une information sera faîte sur le site de la FFMN